



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultats de concours

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-120687>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **24-120687**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : CDG 83 - Centre de Gestion FPT du Var

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : CONCOURS DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR L'EXTENSION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Description : Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var souhaite étendre ses locaux sur son siège existant, sis 860 route des avocats à La Crau. Ce site, construit récemment, connaît en effet déjà un impératif d'adaptation du fait de l'évolution des besoins des utilisateurs et usagers. A l'issue des études de faisabilité menées en amont, le CDG 83 a pris la décision de réaliser cette extension en surélévation de l'aile Sud de son siège. Cette extension est évaluée à 650 m² de Surface de Plancher. Elle consistera à accueillir notamment de nouveaux bureaux, de nouvelles salles de réunion et une nouvelle salle du Conseil d'administration. Outre cette intervention, le projet prévoit : un réaménagement à la marge de certains locaux du bâtiment existant (reclouisonnement pour l'essentiel), la création d'un parking extérieur de 30 places. La présente mission de maîtrise d'oeuvre intègre également en phase ESQ (concours) une tranche optionnelle sur la création d'un parking silo de 30 places (un niveau) en R+1 du parking de base. Le maître d'ouvrage se prononcera ultérieurement sur l'affermissement de cette tranche optionnelle pour les phases suivantes. Le marché est décomposé en une tranche ferme et une tranche optionnelle : Tranche ferme : Extension en surélévation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var avec parking de base 30 places Tranche optionnelle : Création d'un parking complémentaire de 30 places en silo sur un niveau en R+1 au dessus du parking de base Le présent concours sur Esquisse (ESQ) intégrera les deux tranches dans le cadre de l'esquisse à remettre lors de la phase projet. Le projet respectera la réglementation RE 2020. Le présent concours est un concours restreint niveau ESQUISSE. Il fait intervenir un jury ; les modalités d'organisation et de fonctionnement du jury et la composition sont précisés dans l'article 9 du RC. Le concours est organisé en deux phases : Première phase : les candidats remettent un dossier de candidature complet

permettant de vérifier les conditions de participation et de mettre en oeuvre les critères de sélection définis dans l'avis de concours et précisés au point 10.2 du présent règlement de concours. Le jury analyse les candidatures et formule un avis motivé sur celles-ci. Au vu de cet avis, l'acheteur retient ensuite 3 participants. Deuxième phase : les participants remettent anonymement un dossier de projet dont le niveau de conception correspond à une esquisse. Le jury examine les dossiers présentés sur la base des critères d'évaluation définis dans l'avis de concours et précisés au point 16.1 ci-après puis établit un classement des projets. Après la levée de l'anonymat, sous réserve que le jury ait porté des demandes d'éclaircissements et des questions dans le procès-verbal, un dialogue peut s'établir avec les participants. L'acheteur choisit le ou les lauréats du concours au vu des procès-verbaux et de l'avis du jury. A l'issue du concours, conformément aux articles R. 2122-6 et R. 2172-2 du CCP, l'acheteur passera un marché sans publicité ni mise en concurrence permettant au(x) lauréat(s) de remettre son offre financière qui pourra faire l'objet d'une négociation sur les conditions techniques, financières et administratives. La partie de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 3 500 000 euros HT tranche optionnelle comprise, en date de valeur Avril 2024. Le calendrier prévisionnel de l'opération avec délais prévisionnels d'exécution des phases et de validation est indiqué dans l'article 2.4 du règlement de concours.

Identifiant de la procédure : 57b14b2f-38d9-4bae-ba44-8ee75f77f10b

Avis précédent : f52808ee-1d59-4b5e-bae4-eae4ea31de9d-01

Identifiant interne : 2024-01

Type de procédure : Restreinte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71200000 Services d'architecture

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71300000 Services d'ingénierie

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : CONCOURS DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR L'EXTENSION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Description : Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var souhaite étendre ses locaux sur son siège existant, sis 860 route des avocats à La Crau. Ce site, construit récemment, connaît en effet déjà un impératif d'adaptation du fait de l'évolution des besoins des utilisateurs et usagers. A l'issue des études de faisabilité menées en amont, le CDG 83 a pris la décision de réaliser cette extension en surélévation de l'aile Sud de son siège. Cette extension est évaluée à 650 m² de Surface de Plancher. Elle consistera à accueillir notamment de nouveaux bureaux, de nouvelles salles de réunion et une nouvelle salle du Conseil d'administration. Outre cette intervention, le projet prévoit : un réaménagement à la marge de certains locaux du bâtiment existant (reclouisonnement pour l'essentiel), la création d'un parking extérieur de 30 places. La présente mission de maîtrise d'oeuvre intègre également en phase ESQ (concours) une tranche optionnelle sur la création d'un parking silo de 30 places (un niveau) en R+1 du parking de base. Le maître d'ouvrage se prononcera ultérieurement sur

l'affermissement de cette tranche optionnelle pour les phases suivantes. Le projet respectera la réglementation RE 2020. Le présent concours est un concours restreint niveau ESQUISSE.

Identifiant interne : 2024-01

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71200000 Services d'architecture

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71300000 Services d'ingénierie

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : 860 ROUTE DES AVOCATS

Ville : LA CRAU

Code postal : 83260

Subdivision pays (NUTS) : Var (FRL05)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : Dans le cas où les soumissionnaires se présenteraient sous la forme d'un groupement solidaire, l'acheteur exigera, après attribution du marché, que la forme du groupement attributaire soit un groupement conjoint dont le mandataire sera solidaire afin de garantir les intérêts de l'Établissement Public en cas de défaillance de l'un des co-traitants. En application de l'article R. 2142-4 du CCP, un opérateur économique ne peut être mandataire que d'un seul groupement : Le mandataire du groupement sera impérativement l'opérateur économique portant la qualification d'architecte. Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire financièrement et techniquement. La méconnaissance de cette règle entraîne le rejet de la totalité des candidatures concernées. Les bureaux d'études peuvent être candidats dans plusieurs équipes. Le groupement indiquera précisément les compétences détenues pour chaque co-traitant. Un bureau d'études peut être pluridisciplinaire à l'exception de la compétence OPC. L'opérateur économique portant la compétence OPC ne portera aucune autres compétences demandées dans le groupement. Le maître d'ouvrage exige que l'entité portant la compétence OPC soit garante de la continuité du suivi du projet. Les bureaux d'études peuvent être candidats dans plusieurs équipes. Le groupement indiquera précisément les compétences détenues pour chaque co-traitant. Un bureau d'études peut être pluridisciplinaire à l'exception de la compétence OPC. L'opérateur économique portant la compétence OPC ne portera aucune autres compétences demandées dans le groupement. Le maître d'ouvrage exige que l'entité portant la compétence OPC soit garante de la continuité du suivi du projet. Le candidat réunira impérativement les compétences suivantes : Un architecte (DPLG ou équivalent) ou groupement solidaire d'architectes, possédant des références d'opérations similaires, d'un montant et/ou de complexité équivalent. Un ou plusieurs bureaux d'études spécialisés dans les domaines suivants et ayant des références dans des opérations d'un montant et/ou de complexité équivalent : Structure, VRD, Electricité courants forts et courants faibles, Plomberie, Thermique (chauffage, ventilation), Acoustique, Economie du bâtiment, SSI, OPC, Energies renouvelables (bioénergie, bois, solaire thermique, et

photovoltaïque...), Qualité environnementale du bâtiment. Il est précisé qu'en cas de groupement un des membres peut réunir plusieurs compétences, à l'exception de l'OPC qui ne pourra porter que cette compétence dans le groupement. La mission de maîtrise d'oeuvre attribuée à l'issue du concours est composée : De la mission de base dont le contenu est défini à l'article R. 2431-4 du CCP : ESQ (Esquisse y compris mise au point de l'ESQ du projet lauréat) APS (Avant-Projet Sommaire) APD (Avant-Projet Définitif) PRO (Etudes de projet) ACT (Assistance pour la passation des Contrats Travaux) DET (Direction de l'Exécution du ou des contrat(s) de Travaux) VISA des Études d'Exécution et de SYNTHÈSE (L'examen de la complétude des études d'exécution fournies par les entreprises et de leur conformité au projet ainsi que VISA de la Synthèse) AOR (Assistance au maître d'ouvrage lors des Opérations de Réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement y compris création d'outil de suivi des réclamations de GPA). Des missions complémentaires suivantes : Comprises dans le taux de rémunération : Mission complémentaire 1 : DIAG (Diagnostic) Mission complémentaire 2 : Coordination du Système de Sécurité Incendie (SSI) Mission complémentaire 3 : Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) Au forfait définitif : Mission complémentaire 3 : Signalétique (SIGN) Mission complémentaire 4 : Scénographie (SCE) (pour la salle du conseil d'administration) Mission complémentaire 5 : Mobilier (pour la salle du conseil d'administration) Mission complémentaire 6 : Qualité environnementale et énergétique du bâti comprenant : CCEP : Cahier des clauses environnementales particulières (sur la base du tome "prescriptions environnementales" du programme détaillé) STD : Simulation thermique dynamique des bâtiments

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Critères d'évaluation des projets dans le cadre de la phase projets avec les 3 candidats retenus lors de la phase candidature

Description : Les projets des 3 candidats retenus au terme de la phase candidature ont été classés par le jury selon les critères d'évaluation suivants : Critère N° 1 Qualité et cohérence de la conception architecturale de la surélévation 2 Respect du programme fonctionnel 3 Respect du programme environnemental et technique 4 Coût travaux de la construction et compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle fixée par le maître d'ouvrage et consacrée aux travaux 5 Délai des études et travaux ainsi que le phasage en site occupé du projet proposé* *Les propositions de phasage et de réduction du délai global devront être établies sur des délais réalistes explicités.

Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution : Il s'agit d'un concours restreint de maîtrise d'oeuvre faisant intervenir un jury et jugeant des candidatures sur la base de références, effectifs moyens et chiffre d'affaires, et des projets sur la base des critères d'évaluation décrits dans l'avis de publicité initial et dans le RC.

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon

Organisation qui signe le marché : CDG 83 - Centre de Gestion FPT du Var

Section 6 - Résultats

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : GROUPEMENT CHRISTOPHE CAIRE ARCHITECTURE (mandataire) /
Caire architectes / EGIS BATIMENTS SUD / NOVATEC / ACOUSTIQUE ET CONSEIL
/ MGE

Offre :

Identifiant de l'offre : Projet W

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Informations relatives au marché :

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 18/10/2024

Organisation qui signe le marché : CDG 83 - Centre de Gestion FPT du Var

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Demandes de participation

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 15

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : CDG 83 - Centre de Gestion FPT du Var

Numéro d'enregistrement : 28830041100031

Adresse postale : CS 70576

Ville : Toulon Cedex 09

Code postal : 83041

Subdivision pays (NUTS) : Var (FRL05)

Pays : France

Adresse électronique : romain.godail@cdg83.fr

Téléphone : +33 494000920

Adresse internet : <https://www.cdgvar.fr/>

Profil de l'acheteur : https://cdg83.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_665_1012066.html

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Toulon

Numéro d'enregistrement : 130 005 259 00010

Adresse postale : 5 rue Racine, CS 40510

Ville : Toulon Cedex 9

Code postal : 83041

Subdivision pays (NUTS) : Var (FRL05)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Téléphone : 0494427930

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : GROUPEMENT CHRISTOPHE CAIRE ARCHITECTURE (mandataire) / Caire architectes / EGIS BATIMENTS SUD / NOVATEC / ACOUSTIQUE ET CONSEIL / MGE

Numéro d'enregistrement : 39134426400059

Adresse postale : 12 LOT LE JOSE AVENUE DE LUXEMBOURG

Ville : LA SEYNE SUR MER

Code postal : 83500

Subdivision pays (NUTS) : Var (FRL05)

Pays : France

Adresse électronique : caire.architecture@orange.fr

Téléphone : 0494213371

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 5480316e-852a-4f3e-bae0-9f3cdd2df677 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis de résultats de concours

Date d'envoi de l'avis : 22/10/2024 à 16:40

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/10/2024